



PL.4899

Dépôt : M. Sunnen Fred

11.07.2002

1

Motion

La Chambre des Députés

- ◆ considérant que la reconversion des 650 hectares de friches industrielles constitue une chance unique pour le développement de la région Sud du pays;
- ◆ considérant que l'aménagement futur de ces friches permet d'accentuer la politique de décentralisation du Gouvernement sur le plan économique, administratif et culturel;
- ◆ consciente de la nécessité d'englober la totalité des friches existantes dans l'objectif d'un développement durable dans la région du Sud;
- ◆ considérant que leur surface se répartit sur 10 sites différents répertoriés et étudiés par l'étude AGIPLAN;
- ◆ considérant que cette étude préconisait qu'à côté du site de Belval-Ouest trois autres sites soient retenus comme prioritaires, à savoir Ehlerange, Lentille Terre-Rouge et Rodange, sites dont les études d'orientations futures et les plans d'assainissement ne sont pas encore terminés;
- ◆ considérant que l'attention du Gouvernement porte également sur les autres sites prioritaires d'aujourd'hui, à savoir le Crassier Terre-Rouge, Differdange et Mondercange;
- ◆ constatant que le présent projet de loi 4899 s'applique uniquement au site de Belval-Ouest;
- ◆ souhaitant que la mise en oeuvre du plan régional sud permettra de conjuguer l'aménagement de Belval-Ouest avec le développement et la valorisation de toute la région du Sud;

invite le Gouvernement

- ◆ à étendre les missions de l'établissement public pour la réalisation des équipements et investissements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest aux autres sites prioritaires susmentionnés, à partir du moment où les études préalables et plans y relatifs sont achevés, et dans la mesure où des investissements publics sont prévus sur les sites en question,

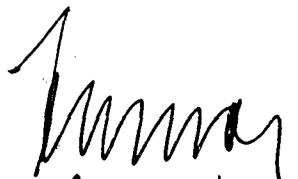
- ◆ à encourager la création de comités d'orientation et de concertation par site afin d'accélérer l'assainissement, la planification et le développement des sites sus-mentionnés,
- ◆ à veiller à ce que la reconversion des friches puisse se faire dans le respect des structures régionales et locales existantes et en complémentarité avec le développement des agglomérations et des réseaux dans le Sud du pays.


Fred SONNEN


HARCO SCHREELL


GUSTY GRAAS


Lydia Mutsch


(STROTZ)


R. GARCIA